

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES 1

CHIENS et CHATS

Les illustrations apparaissant dans cette instruction particulière ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les conteneurs se conformant aux prescriptions des instructions particulières, mais qui diffèrent légèrement des illustrations, seront considérés comme répondant aux normes IATA.

Applicable aux:

- Chat (domestique)
- Chien (domestique)

Voir variations propres aux pays intéressés (chapitre 2): GBG-01/02/03/04/05, HKG-01, SAG-02, les variations USG et ZWG-02/03/04.

Voir variations propres aux transporteurs intéressés chapitre 3: AF-01, BA-04, CO-04/05/06/07/08/09/10, EI-01 et SV-01.

Note: Avant de transporter des animaux familiers comme bagages de cabine, voir les chapitres 2 et 3.

1. CONSTRUCTION DU CONTENEUR

(Certains règlements nationaux requièrent que le conteneur soit scellé durant le transport. Certains exploitants n'acceptent pas les conteneurs de bois. Voir le chapitre 2 pour les variations AUG-01 et NZG-01; AC-01 et QF-01 au chapitre 3.)

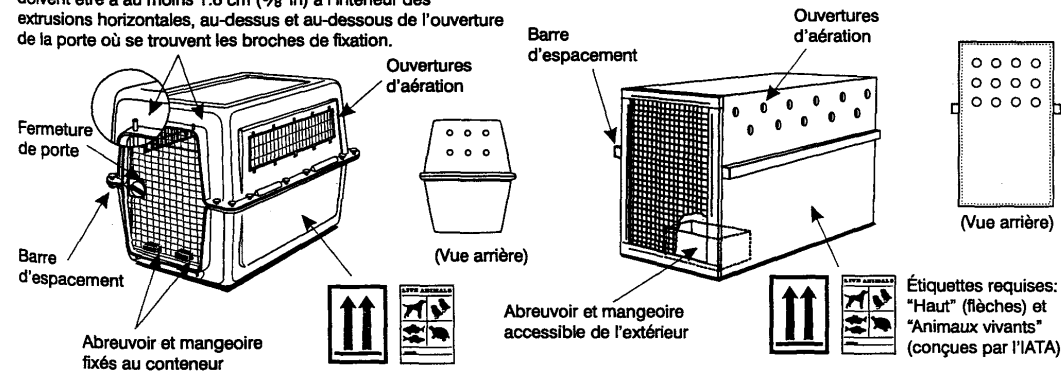
Matériaux

Fibre de verre, métal, plastique rigide, treillis métallique soudé, bois solide ou contreplaqué.

EXEMPLE:

CONTENEUR DE TYPE PLASTIQUE RIGIDE POUR CHIENS

Les charnières, ferrures de rotation et broches de fermeture doivent être à au moins 1.6 cm (5/8 in) à l'intérieur des extrusions horizontales, au-dessus et au-dessous de l'ouverture de la porte où se trouvent les broches de fixation.



Note 1: On pourra, au plus, loger ensemble deux animaux adultes, pourvu qu'ils soient de taille comparable, d'un poids respectif inférieur à 14 kg et habitués à cohabiter. Les animaux dépassant 14 kg devront être conteneurisés séparément.

Note 2: On pourra loger ensemble trois jeunes animaux, à condition qu'ils soient de la même portée et âgés de six mois ou moins.

Principe de conception technique

Les normes de construction suivantes, ainsi que les dispositions générales apparaissant au début de ce chapitre, devront être respectées.

Les conteneurs fabriqués principalement de treillis métallique ou de treillis soudé ne sont pas permis.

Les conteneurs de plastique rigide (sauf les conteneurs pliables) sont appropriés pour le transport de la plupart des races de chien, mais l'exploitant peut avoir des exigences additionnelles ou en refuser le transport. Les grands conteneurs doivent avoir deux systèmes de fermeture sécuritaire des portes. Si le conteneur est monté sur roues, on devra les enlever ou, les rendre inopérantes.

Les conteneurs de plastique rigide ne sont pas appropriés pour le transport de chiens pesant plus de 40 kg (88 lb) ou ceux ayant un tempérament agressif. Dans un tel cas, on utilisera un conteneur spécial, muni d'une charpente solide faite de métal, de bois solide, de contreplaqué ou de tout matériau similaire. Ces conteneurs doivent avoir, de chaque côté, deux systèmes de fermeture sécuritaire des portes.

Dimensions

Les dimensions du conteneur permettront à l'animal de s'allonger, de se tenir debout et de se retourner, normalement ainsi que de s'asseoir sans être incommodé par le conteneur.

Charpente

Plastique rigide ou bois solide vissé ou boulonné aux jointures, en fonction du poids de l'animal. Dans le cas des chiens pesant plus de 40 kg (88 lb), on recommande l'utilisation d'une charpente extérieure avec des contreforts.

Côtés

Les parois des côtés seront pleines et lisses et doivent avoir des ouvertures d'aération de 2,5 cm (1 in) de diamètre ou des fentes garnies de treillis, qui seront disposées dans le tiers supérieur de trois côtés. On s'assurera que les surfaces intérieures sont lisses et que le conteneur ne comporte aucune protubérance que pourrait mâcher ou griffer l'animal et, en se faisant, affaiblir le conteneur. Dans le cas des chiens pesant plus de 40 kg (88 lb), la charpente du conteneur sera recouverte d'une planche de contreplaqué ayant un minimum de 6 mm (¼ in) d'épaisseur ou d'un matériau adéquat également solide.

Un des bouts du conteneur servira à l'aération principale. Il se composera entièrement de treillis d'armature lisse, de barreaux ou de treillis soudé, lesquels seront fixés solidement au conteneur.

Barres d'espacement/poignée

Des barres d'espacement avec poignées seront fixées au milieu des deux côtés les plus longs, du conteneur.

Plancher

Le plancher sera conçu de façon à retenir toute fuite (déjection).

Dessus

Le dessus doit être plein mais des ouvertures d'aération sont permises en autant qu'elles n'affectent pas la solidité et l'intégrité du dessus.

Portes

Un des bouts du conteneur consistera en une porte coulissante ou à charnières. Elle sera munie d'une fermeture conçue pour empêcher toute ouverture accidentelle (certains gouvernements exigent que la porte des conteneurs soit cadenassée et (ou) scellée). Dans le cas des grands conteneurs, la porte sera munie de pentures additionnelles et de deux ou trois fermetures sécuritaires pour empêcher qu'elle ne soit forcée. La porte sera fabriquée en fonte ou en métal soudé et sera d'un calibre suffisant pour empêcher l'animal de la tordre ou de la déformer. Les portes en plastique ne sont pas autorisées. Dans le cas des conteneurs de plastique rigides, les charnières, ferrures de rotation et broches de fermeture doivent être à au moins 1,6 cm (5/8 in) à l'intérieur des extrusions horizontales, au-dessus et au-dessous de l'ouverture de la porte où se trouvent les broches de fixation.

L'expéditeur doit s'assurer que toute la quincaillerie et fermetures sont en place et sont fonctionnelles.

Aération

Un des bouts du conteneur (qui peut être la porte du conteneur) servira à l'aération principale. De plus, des ouvertures de 2,5 cm (1 in) de diamètre et espacées de 10 cm (4 in), centre à centre, devront être disposées sur toute la surface du côté opposé. Les deux autres côtés comporteront de tels orifices, à partir des deux tiers de la hauteur, afin que l'ensemble équivaille à 16% de la superficie des parois verticales. Puisqu'il s'agit de normes minimales, on pourra mieux aérer en perçant le dessus et les côtés de fentes ou d'ouvertures analogues additionnelles. Dans le cas des

conteneurs pour grands chiens, le bout du conteneur servant à l'aération principale sera recouvert de barreaux solides et rapprochés ou d'un treillis double soudé avec espace de 1 cm (½ in) entre les deux treillis.

Les orifices d'aération seront suffisamment petits pour empêcher l'animal d'y introduire les pattes ou le museau. Dans le cas des chats et des petits chiens, on peut recouvrir les orifices d'aération d'un treillis pour empêcher qu'ils ne se blessent en sortant les pattes. On s'assurera que le conteneur ne comporte aucune protubérance que pourra mâcher ou griffer l'animal.

Mangeoires et abreuvoirs

Un abreuvoir, accessible de l'extérieur, doit être fourni. Dans le cas des conteneurs scellés, une mangeoire sera fournie à l'intérieur du conteneur. Dans les autres cas, la mangeoire sera attachée au conteneur pour être utilisée en cas de délai imprévu.

Plots de surélévation pour éleveurs à fourche

Si le poids de l'animal et du conteneur excède 60 kg (132 lb), des plots de surélévation, permettant l'utilisation des éleveurs à fourche, devront être fournis.

Conteneurs pour expéditions E.A.P.S.

Les envois de chiens et de chats, comme animaux de laboratoire E.A.P.S., doivent être faits dans des conteneurs se conformant aux dimensions de cette instruction particulière. Les étiquettes «Animaux de laboratoire» ainsi que «This Way Up» (Haut) seront apposées sur le conteneur. Les conteneurs pour expédition E.A.P.S. sont munis de filtre de calibre spécial aux ouvertures d'aération. On réservera au moins 16% de la surface des quatre côtés pour la ventilation. On fournira assez d'eau pour le voyage. Si nécessaire, de la nourriture sera fournie au départ afin d'éviter l'ouverture du conteneur durant le transport. Un panneau d'observation sur le conteneur sera fourni pour les envois de laboratoire E.A.P.S (SPF).

Étiquetage

On doit apposer au moins une étiquette «Animaux vivants» ou une étiquette «Animaux de laboratoire» sur chaque conteneur d'animaux vivants. L'étiquette «Sens du colis» est aussi obligatoire et sera apposée sur chacun des quatre côtés du conteneur si possible. L'étiquette appropriée peut être pré imprimée sur le conteneur.

2. PRÉPARATIFS D'EXPÉDITION

(voir chapitre 5)

Il n'est pas recommandé d'administrer des tranquillisants aux chiens et aux chats. Voir les dispositions générales concernant les conteneurs au début de ce chapitre.

Ne nourrir et n'abreuver l'animal que légèrement, environ deux heures avant le départ, et promener le chien immédiatement avant le départ.

Les chiens à museau aplati (bouledogue, boxer, carlin, pékinois, etc.) sont facilement affectés par la raréfaction de l'atmosphère. Le devant de leur conteneur consistera entièrement en un assemblage de barreaux de métal, ce qui en améliorera l'aération. L'animal ne devra souffrir d'aucun trouble respiratoire.

Le transport de femelles en chaleur (œstrus) n'est pas recommandé.

Ne pas transporter de petits non sevrés (seuls ou accompagnés de leur mère).

Le transport par avion de chiots sevrés mais âgés de moins de 8 semaines est à déconseiller à cause des risques de déshydratation possibles. De même, les chatons âgés de moins de 8 semaines ne doivent pas être acceptés. Pour les chatons de moins de 12 semaines, il est recommandé qu'un certificat vétérinaire, spécifiant que ces animaux sont acceptables au transport, les accompagne. Il est à noter que certaines espèces sont plus susceptibles que d'autres à la déshydratation.

Les chiots et les chatons sevrés peuvent parfois être groupés dans un même conteneur. Cependant, le nombre maximum acceptable est de trois. Ne pas y loger d'animaux chétiens, car ils pourraient être blessés par les autres animaux. Certains pays exigent la conteneurisation individuelle des chiens et des chats, sauf s'il s'agit d'une femelle et de sa portée ayant plus de 8 semaines.

Afin d'aider à calmer tout animal familier, on peut lui donner un article auquel il est habitué. Le nom de l'animal devrait figurer sur le conteneur.

3. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT

(en cas d'urgence seulement)

Ces animaux n'ont normalement besoin d'aucune nourriture additionnelle durant les 12 heures suivant leur départ. On fournira de l'eau pour tout voyage excédant douze heures. On veillera à ne pas trop remplir les abreuvoirs.

En cas de délai imprévu, on peut leur donner la conserve de pâtée et biscuits pour animaux familiers, viande. Ne pas suralimenter l'animal.

4. SOINS GÉNÉRAUX ET CHARGEMENT

(voir chapitres 5 et 10)

On peut grouper les conteneurs transportant de jeunes animaux de même espèce. Les conteneurs de chiens et de chats devraient être séparés, sauf si ces animaux sont accoutumés à vivre ensemble. On verra à ce que les conteneurs de chiens de races différentes soient arrimés de façon à ce que les chiens n'essaient ni de se mordre, ni de se déranger mutuellement et surtout, à ce qu'aucun spécimen de grande taille ne tente d'effrayer les autres chiens.

Le transport des chiens et des chats accompagnés, transportés en soute, doit être conforme à cette réglementation.

Attention 1: Afin de maximiser l'aération des conteneurs de chiens à museau aplati (camus), on doit isoler autant que possible ces conteneurs du reste du chargement.

Attention 2: Si l'on doit ouvrir le conteneur, le faire dans un endroit clos afin d'empêcher l'animal de s'échapper.

Isoler des autres animaux ceux qui sont en quarantaine.